

LABORATOIRE D'ÉTUDE DES PARTICULES INHALÉES

MESURE DE LA POLLUTION
ATMOSPHERIQUE PAR L'AMIANTE

Parking de l'Inmeuble situé
48 Avenue Rabelais
FONTENAY-SOUS-BOIS

A l'attention de Mr. PENVERNE
DASS de CRETEIL

Département de Paris

DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Le Directeur



Gilles SCHAPIRA

Pour copie conforme



SERVICE DE LA PRÉVENTION SANITAIRE

44, rue Charles Maurel, 75012 PARIS
Tél. 584.12.09 poste 152

COMPTE RENDU D'ETUDE

Une étude de la pollution atmosphérique par les fibres d'amiante a été réalisée dans le Parking de l'Immeuble situé au 48 Avenue Rabelais à FONTENAY-SOUS-BOIS du 7 au 9 Septembre 1983.

Cette étude a comporté d'une part l'analyse du matériau projeté sous plafond et d'autre part l'analyse du prélèvement d'air.

ANALYSE DU MATERIAU

Une première série d'échantillons de ce matériau a été analysée en Mai 1983. Lors de notre dernière intervention, un nouvel échantillonnage du matériau a été réalisé. L'analyse de ces différents prélèvements au microscope optique polarisant a révélé une très grande hétérogénéité dans la constitution de ce flochage. En effet, il est constitué de fibres synthétiques type fibres de verre associées, suivant les échantillons, soit à des fibres d'amiante de type chrysotile, soit à des fibres de chrysotile et à des fibres d'amiante de type amphiboles, cette dernière espèce étant néanmoins très minoritaire.

ANALYSE DU PRELEVEMENT D'AIR

Il est à signaler que pour éviter le vol de notre matériel, celui-ci a été installé grâce à l'obligeance d'un utilisateur dans un box fermé, la tête de prélèvement sortant en extérieur à proximité du flochage.

Le Directeur

Gilles SCHAPIRA

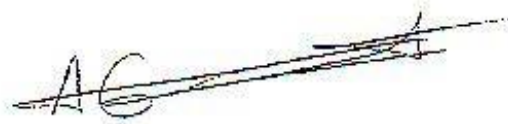
Pour copie conforme.



Par ailleurs, en ce qui concerne les bâtiments comportant des revêtements floqués avec de l'amiante, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a retenu la concentration de $50 \cdot 10^{-9}$ g/m³ comme valeur de référence, au-dessus de laquelle il recommande la réalisation de travaux de protection.

En conclusion, compte-tenu des remarques précédentes, le niveau de pollution par les fibres d'amiante mesuré dans le Parking de l'Immeuble situé 48 Avenue Rabelais n'est pas, pour le moment, élevé. Néanmoins, la longueur moyenne anormalement élevée des fibres de chrysotile retrouvées montre indiscutablement que le flochage est une source d'émission de fibres d'amiante non négligeable. De plus, devant l'état de détérioration du matériau, sa grande friabilité et son accessibilité, on peut s'attendre à une aggravation future de la pollution dans ce parking.

Paris, le 5 Octobre 1983



Annie Gaudichet

Pour copie conforme



Le Directeur

Gilles SCHAPIRA